LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

*Référence AGE : EAU-AUT-___-_____
* réservé à l'administration

F-AUT-ZPS

Formulaire supplémentaire à remplir pour les installations, ouvrages, dépôts, travaux ou activités à l'intérieur des zones de protection conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (Art. 23 §1 q)) et au règlement grand-ducal modifié du 9 juillet 2013 relatif aux mesures administratives dans l'ensemble des zones de protection pour les masses d'eau souterraines ou parties de masses d'eau souterraine servant de ressource à la production d'eau destinée à la consommation humaine

Informations obligatoires	
Nom du règlement grand-ducal portant création de la zone de protection	
Désignation des zones concernées (II-V1, II, III)	
Numéros des parcelles cadastrales concernées ou Numéros des parcelles FLIK concernées (*)	
Nom de l'exploitant (*)	
Nom du propriétaire (*)	

(*) : uniquement pour les exploitants agricoles

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : (352) 24 55 6 - 920
Fax : (352) 24 55 6 - 7920
TVA : LU18 87 76 07
www.waasser.lu
e-mail :
autorisations@eau.etat.lu

Ouvrages, installations, dépôts, travaux, activités réglementés conformément aux dispositions de l'annexe I du règlement grand-ducal modifié du 9 juillet 2013 (veuillez cocher ce qui convient)	
1. Industrie et commerce	
	1.1 Désignation de nouvelles zones industrielles
	1.2 Désignation de nouvelles zones d'activités
	1.3 Construction, extension substantielle, transformation substantielle et exploitation d'installations avec maniement et stockage de produits pouvant altérer la qualité de l'eau
	1.5 Construction, extension substantielle, transformation substantielle et exploitation de conduites de transport pour substances pouvant altérer la qualité de l'eau, à l'exception des égouts et des conduites d'eaux usées
	1.6 Lubrifiants et huiles de décoffrage
2. Elimination des eaux usées et installation de traitement des eaux usées	
	2.1 Installations de traitement d'eaux usées (stations d'épuration, fosses septiques)
	2.1.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	2.1.3 Exploitation
	2.2 Bassins d'orages, déversoirs d'orage
	2.2.1 Construction, extension substantielle, transformation substantielle
	2.2.2 Exploitation
	2.3 Construction, extension substantielle, transformation substantielle et exploitation d'égouts, de conduites et de stations de pompage pour eaux usées
	2.5 Déversement d'eau de ruissellement en provenance de voiries et de lignes ferroviaires, ainsi que d'eaux de décharges en provenance par exemple de déversoirs et de bassins d'orage dans des eaux de surface
	2.6 Infiltration d'eaux de pluie originaires de toitures et de surfaces consolidées à travers un sol recouvert de végétation.
3. Elimination de déchets	
	3.4 Installation de biométhanisation
	3.4.1 Construction
	3.4.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	3.4.3 Exploitation
4. Urbanisation et trafic	
	4.1 Désignation de nouvelles zones à bâtir
	4.2 Construction, extension, transformation substantielle et exploitation d'installations avec interventions dans le sous-sol au-dessus de la nappe phréatique
	4.4 Construction, extension substantielle, transformation substantielle et exploitation d'installations pour le maniement et le stockage de substances pouvant altérer la qualité de l'eau
	4.5 Aménagement de cours d'eau ainsi que zones de rétention de crues
	4.6 Installations de chantier, stockage de matériaux et logement pour ouvriers
	4.7 Routes sauf chemins ruraux et forestiers
	4.7.1 Construction et extension
	4.7.2 Transformation substantielle
	4.8 Construction, transformation substantielle et extension substantielle de voies ferrées
	4.9 Installations aéroportuaires
	4.9.2 Extension substantielle, transformation substantielle et exploitation
	4.11 Remplissage et nettoyage des outils d'application de produits phytosanitaires

	4.13 Cimetières
	4.13.2 Entretien de cimetières existants (utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires)
	4.14 Campings
	4.14.1 Construction et extension
	4.14.2 Existants
5. Interventions dans le sous-sol	
	5.2 Construction et extension de tunnels et de galeries, de cavernes, activités minières souterraines
	5.4 Forages de reconnaissance géotechnique dont la profondeur finale est située à au moins 20 mètres au-dessus de la nappe phréatique
	5.5 Utilisation d'explosifs
	5.7 Installations pour l'approvisionnement en eau à l'exception de forages et de puits et d'installations pour l'approvisionnement public en eau destinée à la consommation humaine
	5.7.1 Exploitation
6. Exploitations agricoles, sylvicoles, horticoles	
	6.1 Bâtiments agricoles et étables
	6.1.1 Construction
	6.1.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.1.3 Exploitation
	6.2 Etables avec enclos non consolidé et ne servant pas de passage vers un pâturage adjacent
	6.2.1 Construction
	6.2.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.2.3 Exploitation
	6.3 Installations pour le stockage et le maniement d'engrais azotés liquides et de produits phytosanitaires
	6.3.1 Construction
	6.3.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.3.3 Exploitation
	6.4 Fumières consolidées
	6.4.1 Construction
	6.4.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.4.3 Exploitation
	6.5 Installations de compostage
	6.5.1 Construction
	6.5.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.5.3 Exploitation
	6.6 Installations pour le stockage et le maniement de lisier, de purin, de digestat et de jus d'ensilage
	6.6.1 Construction
	6.6.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.6.3 Exploitation
	6.7 Installations fixes pour la préparation d'ensilage
	6.7.1 Construction
	6.7.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.7.3 Exploitation
	6.8 Pépinières, exploitations horticoles, viticoles, fruiticoles, maraîchères
	6.8.1 Construction
	6.8.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.8.3 Exploitation

	6.9 Cités jardinières
	6.9.1 Construction
	6.9.2 Extension substantielle, transformation substantielle
	6.9.3 Exploitation
	6.20 Premier boisement
	6.21 Conservation du bois par arrosage, aires de stockage des bois de valeur
	6.33 Drainages et émissaires correspondants
	6.33.2 Installation et extension
	6.35 Remplissage et nettoyage des outils d'application de produits phytosanitaires
	Autre (veuillez préciser) :

Documents obligatoires
Plan avec les parcelles cadastrales concernées situées en zone de protection ou plan avec les parcelles FLIK (*) concernées situées en zone de protection
Rapport technique, y inclus plans comprenant les mesures en vue de la protection des ressources
Etude géotechnique comprenant une évaluation des risques pour les ressources en eau potable (uniquement pour les points suivants : 1., 2.2.1, 3, 4.1, 4.2, 4.14.1, 5.2, 6.1.1, 6.1.2, 6.2.1, 6.2.2, 6.3.1, 6.3.2, 6.6.1, 6.6.2, 6.7.1)
Planning des travaux

(*) : uniquement pour les exploitants agricoles

Signature du demandeur	
Signature	
Lieu	
Date	

Le formulaire F-AUT-GEN, accompagné du formulaire F-AUT-ZPS, ainsi que les documents et plans (2 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire par commune territorialement compétente) est à envoyer à l'adresse suivante :

Administration de la gestion de l'eau
Service autorisations
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette